



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E163469

VALABLE JUSQU'AU 28/01/2027

ÉDITÉ LE

13/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/08/2014

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 01/12/2024

1 000

Raison sociale : ISOLATION DES COMBLES ET CHARPENTES

1 RUE DE LA LUCQUE

34725 ST ANDRE DE SANGONIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 804113306

Siret : 804 113 306 00026

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9269032

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP f18818X1244000/001 510021/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP f18818X1244000/001 510021/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 06 31 73 25 31

Fax :

Portable : 06 31 73 25 31

Site Internet : <http://www.icc-construction-bois.com>

E-mail : icc12@orange.fr

Responsabilité légale :

BARTHELEMY LUCAS PRÉSIDENT / DAPOT FLORENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/03/2023
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	23/01/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/03/2023
o Isolation des combles perdus	21/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.